



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 5 JUILLET 2019

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

Etaient absents : M. Frédéric POURCHASSE (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC) ; Mme Michèle LE PAPE (procuration à M. Louis LE FLOC'H) ; M. Rémi MOALIC (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Brigitte BOLZER) ; M. Michaël GUERIN (procuration à M. Arnaud VARIEL) ; M. Philippe BERROU (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC) ; Mme Fabienne LE GARS (procuration à M. Robert BOUGUÉON) ; Mme Claudine CABON ; Mme Christine MORIN ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Jean-Marc BREN.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER ouvre la séance du conseil municipal et évoque les informations suivantes :

- L'annonce de deux tristes nouvelles : le décès hier du père de Jean-Marc BREN, et ce matin même celui du père de M Rémy MOALIC. Il adresse au nom de tous, le soutien des membres du conseil dans ces moments difficiles, et leur adresse les plus sincères condoléances ainsi qu'à leurs familles. Il précise que si la vie réserve forcément, à un moment ou à un autre, son lot de petits et de grands malheurs, elle procure aussi, et c'est heureux, son lot de petits et de grands bonheurs. Il annonce ainsi que M Jean louis BUANNIC est à nouveau grand-père d'une petite Maden.
- La 19ème édition du Festival du Goéland Masqué a été un vrai moment agréable au niveau intellectuel au-delà de son succès public.
- Le Festival God Save The Kouing a confirmé son rayonnement.
- L'accueil de la délégation d'une centaine de nos amis bavarois dans le cadre du jumelage.
- Le salon Cap-Caval Arts qui a démontré son ancrage et son attractivité pour les très nombreux amateurs du genre.
- L'annonce de la nouvelle exposition au vieux phare pour la saison 2019 et il compte bien évidemment sur la présence des élus autant que faire se peut.
- L'information que le cinéma vient de se voir décerner un nouveau label, « Patrimoine et Répertoire, qui vient confirmer, s'il en est, l'excellence et la diversité de sa programmation. Il indique que d'ores et déjà, qu'en terme de fréquentation, cette année s'annonce plutôt très bien.
- La tenue mardi dernier à la salle Cap Caval, de la conférence Bretonne du Sport, sous la présidence de Pierre Pouliquen, Vice- Président du Conseil Régional. Bien-sûr, cette réunion, s'est déroulée sur notre Pays bigouden Sud, avec en toile de fond la candidature du Site de la Torche aux JO 2024 pour les épreuves de Surf. Une candidature qui suscite l'enthousiasme et le

soutien de tous nos partenaires institutionnels et sportifs. Une candidature que nous voulons exemplaire, notamment en terme de respect et de préservation de l'environnement exceptionnel du site.

- L'inauguration des nouveaux locaux de la nouvelle mairie le 24 août, suivie d'une porte ouverte pour la population.
- Rappel des festivités du 14 juillet et de la participation des conseillers municipaux

Il propose de passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2019

M. Raynald TANTER demande aux conseillers s'ils ont des observations. Aucune observation n'est faite.

M. Raynald TANTER soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 qui est approuvé à **l'unanimité** par les membres.

M. Raynald TANTER propose d'examiner les délibérations :

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal pour donner suite à une démission (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Monsieur TANTER propose aux conseillers municipaux d'examiner l'installation d'un nouveau municipal et souhaite la bienvenue à M Pierrick BODERE.

2/ Démission d'un adjoint au Maire – Définition et rang dans l'ordre du tableau (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose de maintenir le nombre d'adjoints à huit et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint (3^{ème} rang).

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

3/ Élection d'un nouvel adjoint (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Monsieur Raynald TANTER annonce que M Christian BUREL est candidat au poste d'adjoint.

M Robert BOUGUEON propose la candidature de Mme Christine MORIN.

Monsieur Raynald TANTER demande à M BOUGUEON, en l'absence de Mme MORIN et de toute procuration s'il dispose d'un courrier ou autres.

Monsieur TANTER demande à la directrice générale des services si la commune a réceptionné une information. Elle confirme n'avoir aucun document précisant que cette conseillère municipale souhaitait candidater.

M BOUGUEON répond qu'il n'en est rien.

M Raynald TANTER explique que cette candidature n'est pas recevable et propose de passer à l'élection.

Chaque conseiller est appelé à déposer leur bulletin dans l'urne. Ils devront émarger la liste des conseillers présents ou représentés.

Mme Marie Claire DUPONT propose qu'un représentant de la minorité soit scrutateur.

M BOUGEON dit que la minorité ne le souhaite pas.

Mme Sophie GALLO et Mme Marie-Claire DUPONT sont désignées scrutateurs.

Le scrutin se déroule comme suit :

Nombre de bulletins : 25

Bulletins Blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Après dépouillement, M BUREL est élu 3^{ème} adjoint (23 voix)

M. Christian BUREL ajoute : « il ne me reste plus qu'à me mettre au travail avec la même énergie et la même disponibilité que ma collègue Nathalie POULARD ».

4/ Modification de la composition des commissions municipales (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M BODERE intègre la commission « Urbanisme, environnement et cadre de vie ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

5/ Modification des statuts de la CCPBS sur la prise de compétence « structure d'information jeunesse » (Rapporteur M. Raynal TANTER)

M Raynald TANTER expose les motifs qui conduisent à la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

6/ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud dans le cadre d'un accord local (Rapporteur M. Raynald TANTER)

Monsieur Raynald TANTER rappelle que depuis 2011 le nombre de sièges est fixé à 45. Cette délibération n'est prise que dans le but de confirmer ce nombre. Il souligne cependant que dans la répartition des sièges par commune, la ville de Saint-Jean-Trolimon perdra un siège.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

7/ Modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2019 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

8/ Mandats spéciaux (Rapporteur M Raynald TANTER)

Pour le congrès des Maires, sont proposés pour accompagner Monsieur Le Maire : M. Jean-Louis BUANNIC, M. Eric RAPHALEN, Mme Michèle LE PAPE et M. Philippe BERROU.

Pour les journées de l'A.N.E.L., est proposé pour accompagner Monsieur Le Maire :: M. Jean-Louis BUANNIC.

Pour les 80 ans de l'OCDVL : est proposée pour accompagner Monsieur Le Maire :: Mme Dominique PLOUHINEC.

M Robert BOUGUEON se demande si cela nécessite autant d'élus.

M Raynald TANTER explique qu'il a pris le principe qu'au cours du mandat les élus puissent à tour de rôle participer à ce type de rencontre. Il précise que la minorité a été invitée mais qu'elle n'a pas souhaité jusqu'à présent y participer. Le congrès des maires est un événement que chaque conseiller municipal doit, vivre le temps de son mandat. Il précise que la municipalité associe à ce déplacement un cadre administratif ou technique. Les élus reviennent enrichis dans les différents domaines (techniques, juridiques etc.).

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à **la majorité avec deux abstentions (M. Robert BOUGUÉON et Mme Fabienne LE GARS).**

9/ Aménagement de la rue du Musée de la Préhistoire – BELLOCQ PAYSAGES Lot n° 2 - Avenant n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Raynald TANTER remercie les collègues d'être présents toutes les semaines (Pors Carn et la mairie). Il précise qu'une place était réservée à la minorité pour les réunions de chantier que l'on a très peu vue.

M Jean Louis BUANNIC rappelle les noms des conseillers qui suivent avec lui les chantiers : Michel FRIN (conseiller aux réseaux) et Louis LE FLOCH (conseiller à la voirie). Il précise que les élus ont tenu fermement car l'avenant proposé aurait pu être supérieur si ces derniers n'avaient pas été présents dans l'exécution des travaux. Il expose le contenu de l'avenant de la présente délibération qui ramène le marché du lot n°2 à 115 629,75€ HT soit un avenant pour 1 740,50€ HT.

M Raynald TANTER profite de ce moment pour informer les élus de sa rencontre avec le service des espaces verts en présence de M Christian BUREL, en charge du cadre de vie et de l'environnement, sur la présence des « louzoux » (mauvaises herbes) devant les espaces publics. Il précise qu'elles ont été tous traitées devant chaque bâtiment public cette année. Le service n'utilise plus de produits phytosanitaires. Il en appelle à la population dans le cadre du nouveau règlement de voirie qui stipule qu'il incombe aux riverains pour entretenir devant chez eux (sans produits phytosanitaires) leur trottoir (jusqu'au caniveau) et que cela participe à l'image de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **la majorité avec deux abstentions (M. Robert BOUGUÉON et Mme Fabienne LE GARS).**

10/ Tarif pour spectacles vivants sur le domaine public (Rapporteur M. Maurice LE FLOC'H)

M Maurice LE FLOCH propose de fixer notamment un tarif notamment pour les arts de la marionnette.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité.**

11/ Signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation (Rapporteur M Raynald TANTER)

M TANTER expose que les négociations avec les administrés conduisent à un accord qui sera formalisé par acte notarié pour la servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle BC 69 dont le plan a été communiqué ainsi que la convention.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité.**

12/ Espace-Jeunes fixation des tarifs des stages été 2019 (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC présente le contenu de la délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité.**

13/ Subvention à la FADOC pour l'organisation du « Spok Festival » édition 2019 (Rapporteur Mme Marie Claire DUPONT)

Mme Marie Claire DUPONT expose que chaque année la municipalité propose le versement d'une subvention à la FADOC (Fédération des acteurs de la diffusion de spectacles) en Ouest Cornouaille pour l'organisation de spectacles sur la commune mais également sur les autres communes partenaires. Il est proposé de verser 1500€ au titre de l'organisation du « spok festival » édition 2019.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

M Raynald TANTER propose de passer aux questions de la minorité.

QUESTIONS DE LA MINORITE

1/ Qu'en est-il de la vente de Courbevoie ?

M Raynald TANTER informe le conseil qu'il est toujours en contact avec la ville de Courbevoie pour suivre l'évolution. Il précise qu'il y a eu des surenchérisseurs à l'appel lancé pour la vente. La collectivité a reçu les deux porteurs de projet. En l'état actuel, il ne peut en dire plus. Il s'agit de projets privés et il ne peut en dévoiler plus car ils sont loin d'être finalisés.

2/ Destruction de la maison rue du Port :

L'expertise propose la démolition. Nous vérifions les actes juridiques liés à cette démarche et la consultation à l'assistance Maitrise d'œuvre en vue des travaux de démolition.

3/ Les murs de protection qu'en est-il ?

M Raynald TANTER annonce que le bureau d'étude FR environnement prépare le dossier de consultation des entreprises et le dossier loi sur l'eau (démarche obligatoire). Les premiers travaux, si tout va bien, devraient commencer fin novembre. Les trois sites repérés sont bien fléchés.

4/ Quand débiteront les travaux des logements des gardiens du phare ?

En réponse M Raynald TANTER explique que la commune est toujours en attente de la convention pour la mise à disposition des logements. Des relances ont été faites mais il avoue que cela devient très long.

5/ Pourquoi la minorité n'a pas été invitée au repas organisé par la commune lors de la venue des Allemands

M Raynald TANTER dit que la minorité a été invitée au pot d'accueil. Il n'y a pas d'automatisme pour le reste des festivités. Pour le repas tous les membres de la majorité n'ont pas été invités que l'on organise ou pas avec le maire de SCHIERLING.

6/ Entretien de la commune

M Raynald TANTER propose que M Christian BUREL puisse en dire un mot.

M Christian BUREL explique que les 3 cimetières ont été entretenus. Cette semaine, Kérity – Mardi ; le bourg la semaine dernière ainsi que celui de st Guénolé. Contrairement aux pratiques antérieures avec l'utilisation des produits phytosanitaires, il faut attendre que cela pousse avant de couper. On voit apparaître des herbes folles avant la nouvelle coupe.

M Raynald TANTER explique que l'entretien est fait tous les 3 mois.

M Robert BOUGUEON dit qu'il faut le faire régulièrement.

M Raynald TANTER dit que le cycle est plus soutenu selon la pousse.

1- Plage de Kérity (Goémon.) –

M Raynald TANTER dit qu'il ne comprend pas le sens de la question. Toutefois, il précise qu'elle est traitée comme d'habitude.

2- Bacs envahis par les herbes

M Christian BUREL prend la parole et annonce qu'en plus des 20 bacs ajoutés cette année, la commune dispose de 60 bacs sur le territoire. L'épaveuse ne peut passer sous les bacs. Avec l'apport des saisonniers, l'entretien sous les bacs est pris en charge par une équipe.

M Robert BOUGUEON demande s'il peut poser une question concernant la rue du port et fait valoir la présence dans le public de certains riverains et qui sont contre le plan de circulation. Ils sont toujours en attente d'une réponse.

M Raynald TANTER explique qu'il va encore se répéter. La municipalité a demandé à la FIA, avec qui elle travaille, de mesurer les flux jusqu'à la fin de la saison. Ensuite on attend les conclusions pour discuter ensuite avec les riverains des propositions de FIA. Il lui semble qu'il a déjà précisé plusieurs fois le calendrier depuis quelques conseils municipaux, ce à quoi la municipalité s'était engagée.

M Robert BOUGUEON explique, alors qu'il circulait dans cette rue, devant lui un conducteur est arrivé en sens contraire. Il a été surpris.

M Jean Louis BUANNIC dit que cela n'est pas faute de l'avoir signalé (panneau sens interdit).

M Robert BOUGUEON dit avoir une autre question et qui concerne la suppression des arrêts de car à Kérity. Il dit que certains administrés disent que Kérity est encore une fois écarté de la commune.

M Raynald TANTER affirme que ceci est complètement faux. IL est vrai que le circuit est entrain d'être revu par la région qui en a la compétence à la fois sur le circuit de la ligne régulière 56 et sur le ramassage scolaire. Les élus ont insisté pour que l'ensemble des secteurs soient desservis (les 4 secteurs). Aucun ne sera supprimé, peut-être déplacé. Il peut rassurer sur ce point là.

M Maurice STEPHAN demande à pouvoir poser d'autres questions notamment sur Saint Guénolé.

M Raynald TANTER lui propose de les formuler lors des commissions ou par écrit si les élus souhaitent les aborder en conseil municipal. Il propose également qu'une discussion puisse être abordée en dehors du conseil municipal.

M Raynald TANTER souhaite à tous les membres du conseil d'excellentes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40.

**La secrétaire de séance,
Mélanie DUCROT**

**Le Maire,
Raynald TANTER**